



Arrêté du Maire en date du 05 août 2023

Portant restriction de circulation et de stationnement à l'occasion des festivités de Val en Liesse le 1^{er} septembre 2024

Nous, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Maire de la Commune de Préseau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Circulation routière ;

Vu l'arrêté permanent du Maire de Préseau interdisant le stationnement devant la Mairie de Préseau lors d'événements ;

Considérant la déambulation des artistes de rue à l'occasion des Festivités de Val en Liesse le dimanche 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant le Plan Vigipirate ;

Arrêtons

Article 1 : En raison de la venue d'artistes de rue à l'occasion des Festivités de Val en Liesse et de la nécessité de stationner leur bus de transport, **le stationnement est interdit à tout autre véhicule devant la Mairie sise au 9 rue Evariste Boussemart le dimanche 1^{er} septembre entre 10h00 et 14h00.**

L'interdiction sera matérialisée par l'installation de barrières Vauban sur lesquelles seront apposés le présent arrêté ainsi que l'arrêté permanent.

Article 2 : **La vitesse de circulation automobile sera limitée à 20 km/h le dimanche 1^{er} septembre 2024 entre 11h00 et 13h00 dans les rues empruntées par le parcours festif, à savoir :**

- Rue Delbove
- Rue Auguste Huart
- Rue Roger Salengro
- Place Joliot Curie
- Rue Calmette
- Champs du Moulin et Clos des Pommiers
- Place de l'église
- Rue Paul Bonduelle
- Rue Evariste Boussemart

Article 3 : Afin de renforcer la sécurité des artistes lors de leur déambulation ainsi que celle du public, **la procession sera encadrée par deux véhicules serre-file et des signaleurs habillés de gilets jaunes se positionneront aux intersections.**

Article 4 : Les présentes restrictions sont portées à connaissance des riverains et des usagers via la diffusion du présent arrêté par la Commune.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet, à la Gendarmerie de Valenciennes, aux Services de Secours, à l'Association Val en Liesse et aux riverains.



Fait à Préseau, le 05 août 2024.

Le Maire, Sandrine FRANCOIS-LAGNY.